

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 7

Rubrik: 42ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles (ASPT) : 1er juillet 1967 au 30 juin 1968. 2ème partie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



42ème Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires
de tracteurs agricoles (ASPT)

pour la période allant du 1er juillet 1967
au 30 juin 1968

(Les chiffres entre parenthèses qui suivent immédiatement
d'autres indications numériques représentent en général ceux
de l'exercice précédent)

(2ème partie)

La Commission technique II (elle s'occupe de la défense des intérêts des propriétaires de moissonneuses-batteuses) a siégé deux fois cette année, sous la présidence de M. H. Ryser, d'Oberwil BL. Les chefs des groupements de propriétaires de moissonneuses-batteuses des sections participaient à la seconde réunion. Les questions prévues aux ordres du jour étaient les suivantes: tarifs de moissonnage-battage pour 1968, coordination accrue au sein de chaque section, campagnes de propagande.

La Commission technique III (elle s'occupe de la sauvegarde des intérêts des communautés d'utilisation de matériels agricoles — COUMA) s'est réunie aussi deux fois durant cet exercice, sous la présidence de M. F. Gerber, de Schüpfen BE. Les présidents des groupements cantonaux des COUMA assistaient à la seconde séance. Les problèmes à examiner et discuter ont été entre autres: les tarifs de l'IMA pour l'usage de machines et instruments agricoles, le cours sur le calcul du coût de revient des machines prévu pour les gérants des COUMA, les cours sur les réglages de l'équipement hydraulique des tracteurs, les crédits d'investissement, les campagnes de propagande.

7. Manifestations organisées par l'Association suisse

En ce qui concerne l'activité déployée par les deux Centres de cours, on voudra bien se reporter aux chapitres 11 et 12.

Dans la lettre circulaire que nous avons envoyée aux Sections le 17 juillet 1967, nous proposons à celles-ci d'organiser deux cours à l'intention de leurs moniteurs, soit un cours sur les installations de clignoteurs pour véhicules automobiles et remorques agricoles (J 7) et un autre sur les remorques autochargeuses (J 8).

Le cours sur les installations de clignoteurs fut mis sur pied et put être donné au Centre I, à Riniken, du 6 au 8 novembre 1967 (3 jours). Sept sections avaient délégué globalement huit moniteurs à ce cours.

Il s'agit là d'un début encourageant. Nous répéterons le cours d'instruction J 7 dès que possible. Etant donné les résultats actuels des discussions concernant l'Ordonnance technique relative aux véhicules, on peut s'attendre à ce que l'entrée en vigueur de cette ordonnance (le 1er janvier ou le 31 mars 1969) rende les installations de clignoteurs obligatoires pour les véhicules automobiles agricoles à 4 roues pourvus d'un abri à parois latérales de

plus de 25 cm de large ainsi que pour les remorques agricoles à cadres, qu'il s'agisse de véhicules devant être mis en circulation ou de véhicules déjà en service. Vu les rudes conditions de l'agriculture, ces installations ne pourront donner plus ou moins satisfaction que si les utilisateurs connaissent bien leur mode de fonctionnement et apprennent à remédier eux-mêmes aux pannes susceptibles de se produire. C'est la raison pour laquelle les sections doivent les instruire en conséquence.

Le cours techniques sur les remorques autochargeuses n'a malheureusement pas pu être organisé. Si l'on songe à la multitude de ces véhicules qui sont utilisés à l'heure actuelle, on ne peut s'empêcher de penser que les sections auraient la possibilité de réduire les frais de revient de ce matériel indispensable en prévoyant des cours sur leur emploi et leur entretien corrects. Espérons qu'on trouvera le moyen d'arriver tout de même à quelque chose de positif dans ce domaine.

En ce qui touche les communautés d'utilisation de matériels agricoles, plus exactement dit leur bon fonctionnement, la possibilité d'atteler n'importe quel tracteur à n'importe quelle machine et vice versa s'avère d'une importance extrême. Il en va de même de l'emploi correct des dispositifs de relevage équipés d'un régulateur hydraulique de la profondeur de travail des matériels portés. La Commission technique III s'en est rendu parfaitement compte. Aussi a-t-elle organisé les 6 et 7 mai 1968 un cours d'une journée sur les réglages du relevage hydraulique des tracteurs. Les participants étaient au nombre de 68. Ils écoutèrent avec attention les explications données par MM. Bühler et Fehlmann et suivirent les démonstrations avec intérêt. Les sections auraient tout avantage à mettre également sur pied un cours de ce genre.

Les manifestations suivantes furent encore organisées à l'intention des communautés d'utilisation de matériels agricoles :

Le 4.7.1967 Cours d'instruction pour les gérants (Riniken)

Le 18.1.1968 Cours sur le calcul des indemnités à demander (Olten)

Le 18.1.1968 Réunion des présidents des groupements cantonaux (Olten)

La 5ème réunion des présidents des groupements cantonaux de propriétaires de moissonneuses-batteuses s'est tenue le 6 avril 1968, à Riniken.

8. Les multiples tâches du Secrétariat central

Il va sans dire que l'adaptation accrue des activités de l'Association suisse aux besoins des praticiens, qui s'est faite graduellement au cours de ces dernières années, a entraîné une augmentation correspondante des activités du Secrétariat central. Nous pensons entre autres aux travaux administratifs supplémentaires occasionnés par le Centre de cours I, les 74 communautés d'utilisation de matériels agricoles et les Commissions techniques II et III, ainsi que par la rédaction des rapports d'expertises techniques. D'un autre côté, l'accroissement de l'effectif des sociétaires entraîne aussi une augmentation parallèle des travaux de bureau en corrélation avec l'expédition du périodique. Malgré ces tâches supplémentaires

et l'effectif réduit de notre personnel (2 personnes occupées à plein temps et 1 personne à mi-temps), nous arrivons quand même à nous en sortir pour le moment. Lors de périodes où nous sommes surchargés de manière constante, le fait de travailler en liaison étroite avec les praticiens nous donne en quelque sorte une satisfaction compensatoire.

Pour tenir compte du vœu exprimé par plusieurs délégués, nous renonçons dorénavant à reproduire la liste des travaux de bureau effectués par le Secrétariat central durant l'exercice.

9. «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Au commencement de janvier 1968, il y a eu juste 30 ans que ce périodique, organe de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, paraissait pour la première fois. Après de modestes débuts, l'appui dont il a bénéficié ensuite de la part des sociétaires et des annonceurs a permis d'en faire peu à peu une revue professionnelle d'une certaine tenue et qui jouit d'une bonne réputation même à l'étranger. Nous nous efforçons de toujours veiller à ce qu'elle réponde aux désirs et aux besoins des praticiens. A cet égard, il est hautement regrettable que les lecteurs ne nous communiquent que très rarement leurs avis concernant la présentation du périodique et surtout les questions qui y sont traitées. C'est ainsi que les 15 numéros annuels, tirés à un nombre important d'exemplaires, sont expédiés sans que nous apprenions ultérieurement ce que les lecteurs en pensent. Nous nous trouvons à peu près dans l'état d'esprit d'un agriculteur qui, après avoir apporté son lait au local de coulage, verrait l'inspecteur prélever un échantillon et n'entendrait ensuite plus jamais parler du résultat de ce contrôle. Il va sans dire qu'il avait la conscience tranquille. Mais il pourrait aussi arriver occasionnellement qu'une vache ait été malade sans qu'il s'en soit aperçu. Etre en proie à l'incertitude représente souvent une épreuve pour les nerfs! Il serait pourtant bien facile d'écrire une simple carte à la Rédaction pour lui exprimer brièvement son opinion sur tel ou tel numéro du «Tracteur».

Comme de coutume, le périodique a été publié au cours de l'exercice en 15 numéros et deux éditions séparées (française et allemande). Une édition italienne, en tant que traduction abrégée de l'édition française, a aussi paru sous forme de cahier de feuilles photocopiées.

Les tirages se sont accrus parallèlement à l'augmentation de l'effectif des membres. Ils représentaient les quantités d'exemplaires suivantes en juin 1968:

Edition allemande	30'700
Edition française	8'800
Edition italienne	330

Le tableau 5 indique pour les 10 dernières années le nombre de pages de l'ensemble des numéros parus chaque année.

Nous adressons de sincères remerciements aux nombreux et fidèles collaborateurs du périodique, ainsi qu'à nos deux traducteurs très qualifiés, soit à MM. R. Schmid, à Remigen, et C. Lanini, à Brougg, pour le travail conscien-

cieux qu'ils ont accompli. Nous ne voudrions pas oublier de remercier aussi les Maisons qui nous confient leurs annonces et nous témoignent de la fidélité malgré l'augmentation continuelle du coût de la vie. Enfin l'Office de publicité Hofmann, à Obersteinmaur ZH, en tant qu'acquisiteur d'annonces, et la Firme Schill & Cie. S.A., à Lucerne, en tant qu'imprimerie, ont également droit à notre gratitude.

10. Les questions financières

Les comptes pour l'année administrative 1967/68 font l'objet d'un rapport séparé circonstancié destiné aux membres des organes de l'Association suisse. Les indications générales que nous donnons ci-après permettront à l'ensemble des sociétaires d'être renseignés dans les grandes lignes sur notre situation financière.

Tableau 5
Nombre de pages du périodique (par année) depuis 1958

a) «DER TRAKTOR und die Landmaschine»

Année	Pages de texte	Pages d'annonces	Total des pages
1958	418	390	808
1959	433	415	848
1960	435	445	880
1961	460	480	940
1962	472	460	932
1963	447	589	1036
1964	482	626	1108
1965	454	614	1068
1966	439	581	1020
1967	486	550	1036

b) «LE TRACTEUR et la machine agricole»

Année	Pages de texte	Pages d'annonces	Total des pages
1958	390	210	600
1959	389	199	588
1960	418	258	676
1961	452	268	720
1962	392	280	672
1963	383	301	684
1964	409	331	740
1965	380	376	756
1966	405	383	788
1967	410	330	740

c) «IL TRATTORE e la macchina agricola»

Année	Pages de texte	Année	Pages de texte
1959	98	1963	137
1960	99	1964	140
1961	121	1965	137
1962	134	1966	140
		1967	159

Le montant des recettes du compte du «Traktor» est de Fr. 302'059.46 et celui des dépenses de Fr. 300'387.95, ce qui équivaut à un boni de Fr. 1'671.51. Avec des recettes égales à Fr. 99'746.53 et des dépenses à Fr. 96'613.10, le compte du «Tracteur» accuse un bénéfice d'exploitation de Fr. 3'133.43. Le compte du Service technique présente Fr. 25'462.25 aux recettes et Fr. 23'591.60 aux dépenses, ce qui correspond à un gain de Fr. 1'870.65. Les recettes du Centre de cours I ont atteint la somme de Fr. 43'294.25. Comme les dépenses s'avèrent supérieures, il en résulte un déficit de Fr. 6'163.87. Il convient de remarquer à cet égard que Fr. 6'822.— durent être décaissés pour des intérêts et des frais bancaires, et que Fr. 8'502.70 furent comptabilisés pour les amortissements. Le compte du Centre de cours II se solde par un déficit d'exploitation de Fr. 8'571.95, les recettes étant de Fr. 21'724.—. Les recettes du compte du Secrétariat central se montent à Fr. 322'679.75 et les dépenses à Fr. 308'862.95. Le gain représente donc Fr. 13'816.80. Ainsi les totaux des bonis et des déficits des comptes précités, qui sont respectivement de Fr. 20'492.39 et de Fr. 14'735.82, donnent un bénéfice final de Fr. 5'756.57. De cette façon, le capital de l'ASPT passe de Fr. 87'598.31 à Fr. 93'354.88. En ce qui concerne l'actif du bilan, les immeubles (Centre de cours I) y figurent pour Fr. 237'700.— et les installations des Centres de cours I et II pour Fr. 18 410.—. Quant aux postes inscrits au passif, il s'agit de la dette hypothécaire de Fr. 114'300.— (Banque cantonale argovienne) et du prêt des Sections, qui est de Fr. 79'600.—.

Nous adressons des remerciements sincères à Monsieur H. Haefeli, de Windisch AG, réviseur permanent des comptes, ainsi qu'à Messieurs F. Widmer, d'Ardon VS, et P. Geiser, de Granges SO, contrôleurs ordinaires, pour avoir effectué les diverses vérifications conformément à leur mandat.

11. Le Centre de cours I de Riniken

(Rapport de M. W. Bühler, chef du centre)

La majorité de ceux qui désiraient suivre les cours organisés en 1967/68 s'étaient inscrits suffisamment de temps à l'avance, comme nous l'avions conseillé. Aussi pouvions-nous afficher «complet» pour plusieurs cours déjà avant que commence le semestre d'hiver. Nos activités ont cependant débuté par quelque chose de nouveau. Le 15 novembre 1967, 9 participants franchissaient en effet la porte de notre Centre pour suivre une série de cours combinés donnés sans interruption pendant 31 jours. C'était la première fois qu'un tel système était mis en pratique. La combinaison en question comprenait les cours A 1 et A 3, qui ont déjà fait leurs preuves et sont très appréciés, ainsi que les cours M 1 et M 2. La réunion de ces différents cours permet d'acquérir des connaissances étendues concernant l'entretien et l'emploi corrects des tracteurs et autres matériels agricoles. Précisons que 8 jours, sur les 31 prévus, devaient être consacrés au travail des métaux, à la connaissance et à l'utilisation des équipements d'un atelier, ainsi qu'à l'initiation à la soudure électrique. Malgré le succès obtenu par cette série de cours successifs et les nombreuses demandes qui nous étaient par-

venues, il ne fut malheureusement pas possible d'accepter plus de neuf participants. Aussi avons-nous résolu d'inscrire dorénavant cette combinaison de cours à notre programme annuel.

Un cours de soudure électrique, d'une durée de 3 jours, fera aussi partie de notre programme à l'avenir. Nous avons en effet fini par céder, en somme contre notre gré, aux démarches réitérées de praticiens à ce propos. Ce cours fut donné le 15 novembre 1967, à titre d'essai. Abstraction faite de quelques difficultés qui surgirent au début et ne se reproduiront plus ultérieurement, il s'est déroulé de manière très encourageante. Bien qu'il ne soit pas possible à un élève de devenir un soudeur qualifié après un enseignement de trois jours, on a cependant la satisfaction de constater qu'il sera en mesure de juger quels travaux il pourra exécuter lui-même et quels autres, malgré ses capacités, devront être laissés au spécialiste. A mon avis, cette constatation justifie déjà à elle seule l'organisation d'un tel cours.

Le hangar à machines ajouté à nos locaux et dont nous avons pu prendre possession à la fin du mois de décembre représente un allègement considérable pour nos activités. Cette remise, s'ouvrant sur un côté, nous permet en effet d'exécuter en dehors de la halle aux machines certains travaux qui produisent du bruit ou des gaz d'échappement, c'est-à-dire à l'air libre mais en étant tout de même abrités par un toit. Par ailleurs, cette halle, désormais chauffable, offre à chaque groupe la possibilité d'effectuer les travaux pratiques dans un local chaud et sans être incommodé. Je saisis l'occasion pour adresser de vifs remerciements à tous ceux qui, par leurs idées avancées et leur initiative, ont contribué à réaliser l'agrandissement de notre bâtiment. On peut dire que nous sommes parvenus jusqu'à présent à développer graduellement notre Centre sur tous les plans, bien qu'il soit de création récente comparativement à d'autres maisons d'instruction similaires de l'étranger. Je souhaite qu'il nous soit possible d'arriver à progresser encore dans l'avenir à cet égard. (A suivre)

<h1>Romag-Landtechnik rationalise l'agriculture</h1>  <p>Pulvérisateurs, installations d'arrosage, installations pour étables et écuries, épanduses de fumier, distributeurs d'engrais, tuyaux à purin, moteurs agricoles.</p>	BON 
	à Romag-Landtechnik, 3186 Düringen
Veuillez m'envoyer de la documentation sur	
<input type="checkbox"/> votre programme de fabrication	
Adresse (en lettres d'imprimerie, s.v.p.)	
<hr/> <hr/> <hr/>	